



9 - La bascule

Avec sa petite cabane aux tons vert et brique, elle semble tout droit sortie d'un jardin anglais. Construite au milieu des années 20, au siècle dernier, la bascule de Cras fait partie du village depuis 96 ans. Elle a même donné son nom au café du village ! Ses heures de gloire sont derrière elle, et pourtant elle est encore en fonctionnement, ce qui fait d'elle une exception dans la région. Nous vous invitons à découvrir la vie de cette nonagénaire.

Le "poids" de l'octroi Depuis l'antiquité, on pèse et mesure les denrées agricoles et les marchandises avant de les vendre, grâce aux balances et aux poids. Au Moyen Âge, les unités de mesures sont différentes d'une province à l'autre, et même d'une ville à l'autre.

Durant des millénaires, le pesage a peu évolué. Les instruments mécaniques, fléau¹ à bras égaux puis balance romaine, se sont améliorés avec les progrès de la métallurgie. C'est en 1669, grâce à l'invention du principe de la balance Roberval par Gilles Personne de Roberval que le pesage connaît sa première évolution.

Cette nouvelle balance permet le dépôt de la charge et des poids d'équilibre au lieu de les suspendre. Le système archaïque des poids et mesures propre à chaque ville ou à chaque région est remis en cause au moment de la Révolution française. Les lois de 1790 et 1798 suppriment les droits de pesage et mesurage accordés aux seigneurs et instaurent un service public commun à tout le territoire : le nouveau système métrique et décimal est né.



Balance Roberval vers 1800



L'octroi

En France, un poids public se construit dans quasiment chaque ville et village. Son histoire est liée à un impôt de notre pays : l'octroi, l'ancêtre de la TVA. Il consiste à taxer divers produits qui entrent dans les bourgs ou les agglomérations, en fonction de leurs poids. Cette taxe frappe les marchandises les plus importantes et les plus rentables telles que le vin, l'huile, le sucre, le café, la bière, le charbon, la chaux, les bestiaux de boucherie, les poissons, le minerai, le bois... L'octroi perdure jusqu'en 1948. Cet impôt a survécu dans les départements d'outre-mer, où il est connu sous le nom d'octroi de mer.

Panneau de l'octroi de Colombes au Musée Municipal d'Art et d'Histoire de Colombes – Hauts de Seine

Un officier assermenté, le peseur ou préposé, fait passer les véhicules sur la plateforme de pesage et délivre un document officiel : le bon ou bulletin de pesage. Ainsi, la pesée ne peut être contestée.

En 1799, le ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, imagine la construction d'un établissement public de pesage et dès 1800, l'Etat impose la construction d'édifices de poids publics dans toutes les communes, une façon de moraliser le commerce. L'Etat édite des manuels de conversion de mesures qu'il distribue sur tout le territoire. En 1803, on compte 461 poids publics dans toute la France.

Les bienfaits du système métrique sont rendus obligatoires le 1er janvier 1840. La même année, la balance Béranger, du nom de son inventeur, fait son apparition. En 1849, il réalise le premier pont-basculé. A la fin du 19ème siècle, la bascule est l'instrument de pesage des véhicules agricoles, indispensable à l'économie des campagnes qui vivent exclusivement de l'agriculture et de l'élevage. Elle était nécessaire aux négociations et transactions. Beaucoup de communes s'équipèrent dans les années 1870-1890 chez des constructeurs dijonnais, lyonnais ou voironnais.

¹ Tige horizontale servant à soutenir les plateaux d'une balance

Il était une fois la bascule

A Cras, c'est le 9 novembre 1922 que pour la première fois on trouve trace d'un projet de construction de bascule. Le budget additionnel de 1922 prévoit un crédit de 1500 francs sous le titre de "*construction d'une bascule*", mais, "*par suite d'ajournement de cette construction, ce crédit ne sera pas employé cette année*". Ces 1500 francs sont donc employés à la réalisation d'une bordure en pierre et d'une grille en fer pour l'entourage du monument aux morts. La construction du pont-bascule est remise à plus tard.

Le 9 mars 1924, M. Albert Forest Lacroix, Maire de Cras, convoque le conseil municipal pour évoquer le projet de construction d'un pont-bascule sur la commune. Il rappelle que : "*l'exécution réaliserait pour la commune une amélioration depuis longtemps désirée par la population*". Le conseil prend connaissance des plans, devis et projet de marché réalisés par M. Lonjarret, constructeur d'instruments de pesage à Voiron, et considère que toutes les dispositions sont réunies pour mener à bien le projet. Il ne reste plus qu'à trouver le lieu d'édification de cet instrument tant attendu. "*Le projet proposé répond à un besoin réel...Il existe dans la commune, au croisement des routes de Vatilieu et de Vinay, un terrain appartenant à M. Gonnet Charles et très convenable pour l'emplacement de cette construction. ... les plans et devis présentés paraissent bien établis dans l'ensemble, et le prix de la construction prévu pour le chiffre de neuf mille quatre cents francs n'est pas exagéré étant données les garanties du constructeur*". Un plan de financement est établi pour faire face à cette dépense et le projet est approuvé par le conseil !

Plan de financement

| Période | Répartition des annuités | Contenu de la délibération |
|--|---------------------------------|--|
| <i>Acompte (payable dans les 3 mois de l'installation comme stipulé au marché)</i> | <i>5 000 francs</i> | <i>"... la commune peut disposer d'une somme de deux mille francs inscrite au budget additionnel de l'exercice 1923 pour cette construction plus d'une somme de deux mille francs inscrite aux mêmes budget et exercice pour reliquat du chemin vicinal de Montferrier (après autorisation par M. Le Préfet du virement de crédits nécessaire) et d'une autre somme de quinze cent francs provenant de crédits non utilisés pour l'entretien des chemins ruraux, ...</i> |
| <i>Annuité décembre 1925</i> | <i>1121 francs</i> | <i>... qu'il sera facile de prélever en quatre ou cinq années sur les revenus ordinaires de la Commune, le paiement par annuités avec intérêts (8,5%) du reste du montant de la dépense ainsi que le comporte le projet de marché...".</i> |
| <i>Annuité décembre 1926</i> | <i>1121 francs</i> | |
| <i>Annuité décembre 1927</i> | <i>1121 francs</i> | |
| <i>Annuité décembre 1928</i> | <i>1121 francs</i> | |
| <i>Annuité décembre 1929</i> | <i>1121 francs</i> | |
| Total | 10 605 francs | |

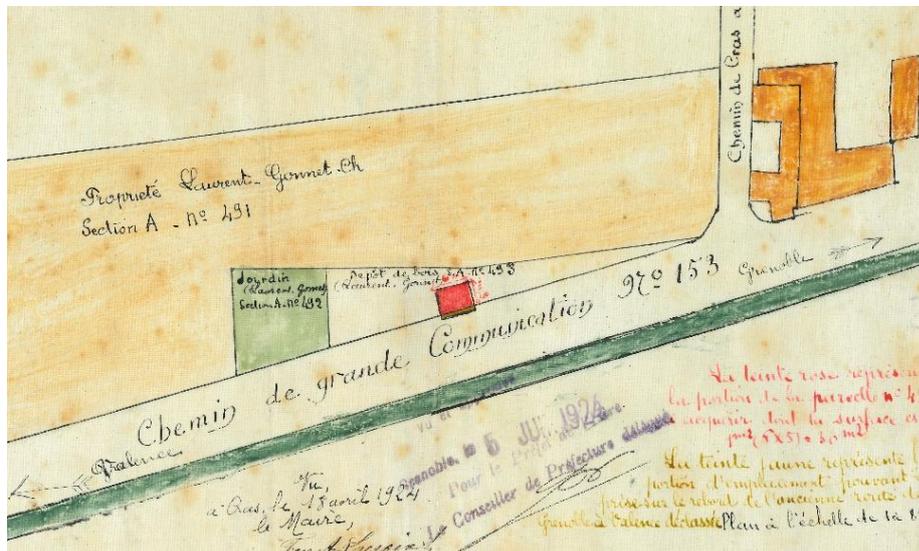
Parcelle n°493 – Chemin de Grande Communication

Joseph Charbonnier, expert, est désigné par la Commune de Cras "à l'effet de procéder à l'estimation d'une parcelle de terrain". L'expert rédige son procès-verbal "*Cet emplacement ... convient sous tous les rapports pour la construction que l'on veut y élever*". Les parties se mettent d'accord sur le prix de 10 francs le m², basé sur le constat que "*des terrains de même nature ont été vendus ces temps derniers dans les environs à dix francs le mètre carré prix moyen*". Une promesse de vente est signée le 14 avril 1924, entre la commune et M. Charles Laurent-Gonnet, propriétaire de la parcelle sur la base du procès-verbal de l'expert.

Le 16 Avril 1924, le conseil approuve cette acquisition et alloue la somme de 300 francs au budget additionnel pour financer les 30m² prévus. Le 22 avril 1924, le Sous-Préfet de St Marcellin prescrit une enquête relative au "*projet d'acquisition d'une parcelle de terrain pour la construction d'un Pont-Bascule*".

Un commissaire enquêteur est désigné pour recevoir les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients du projet. Le 7 mai 1924, Le commissaire enquêteur recueille les déclarations, en Mairie de Cras, étudie "toutes les pièces de l'affaire" et clos le procès-verbal de l'enquête "...personne ne s'étant présenté pour faire des déclarations pour ou contre le projet soumis à l'enquête... nous avons clos et signé le présent procès-verbal". A l'issue de la journée, Il rend son rapport "...Estimons qu'il y a lieu de donner suite au projet d'acquisition d'une parcelle de terrain présenté par la commune de Cras".

Une proposition de convention est établie entre M. Charles Laurent-Gonnet, propriétaire cultivateur et la Mairie, fin 1924, la superficie est augmentée et passe à 43 m², "la parcelle destinée à l'emplacement d'un pont à bascule et de deux petits chemins d'accès, a une superficie de quarante-trois mètres carrés, elle a la forme d'un trapèze ayant comme grande base côté du chemin de grande communication n°153, une longueur de vingt-quatre mètres, trente centimètres, comme petite base, à cinquante centimètres du mur côté ouest de la maisonnette du pont à bascule".



La Mairie consent à l'achat sous réserve que le propriétaire procède à la démolition à ses frais "du pan du toit de la petite maisonnette qui surplombe le

domaine public et qui gênerait par la suite l'accès des véhicules sur la bascule, des deux noyers qui sont plantés sur le chemin d'accès côté nord de la bascule".

En réponse à cette proposition, le propriétaire rappelle à la Mairie, que "les deux noyers n'étaient pas compris dans la vente qui devait être de trente mètres carrés au lieu de 43. La bascule n'étant pas sur le premier projet aussi en reculment. Ne voulant pas mettre opposition à une chose que vous avez crue indispensable j'espère que vous comprendrez que ces 2 noyers méritent de m'être payés".

Une entente est trouvée et le 22 janvier 1925, les parties signent dans l'étude de Maître Etienne Bron, notaire à Tullins, l'acte de vente de la parcelle n°493 pour une surface de 43 m², moyennant le prix de quatre cent trente francs.

Le 13 mars 1924, le marché est envoyé par H. Lonjarret et validé par le Préfet le 5 juin 1924. Cras sera équipé "d'un pont à bascule à peser les voitures, à monter sur maçonnerie, tablier en chêne goudronné, solidement ferré et boulonné, nouvel appareil à colonne centrale, double romaine avec impression du poids, charpente et mécanisme en acier, fabrication robuste, garantie cinq ans contre tous défauts de construction".

Reste à la charge de la commune :

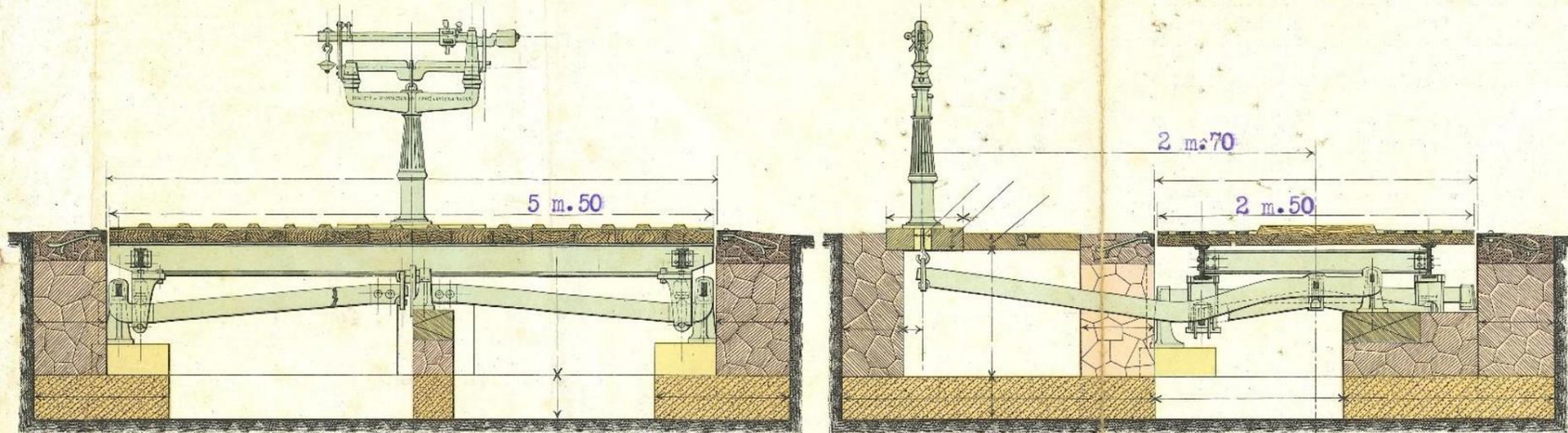
- Le camionnage de la gare d'arrivée de Poliénas à pied d'œuvre,
- Les aides nécessaires au monteur au moment de la pose,
- La couverture du canal de la fosse,
- La vacation du Vérificateur des Poids et Mesures pour l'apposition de la lettre annuelle, conformément aux prescriptions légales.



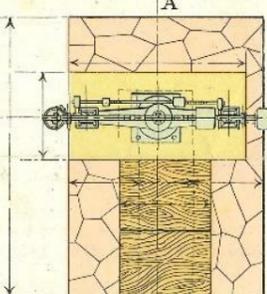
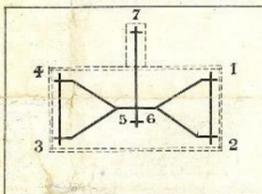
Lettres annuelles apposées sur la romaine par les Poids et Mesures

Le 19 septembre la Mairie informe la Société Anonyme de Construction Ponts à Bascule (SAC) de Voiron, de l'achèvement de la maçonnerie qui permettra les opérations de montage par la suite.

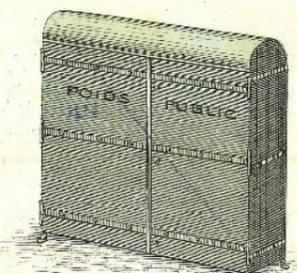
Devis et Plan d'Installation d'un Pont à Bascule pour voitures, à monter sur maçonneries EG/RD



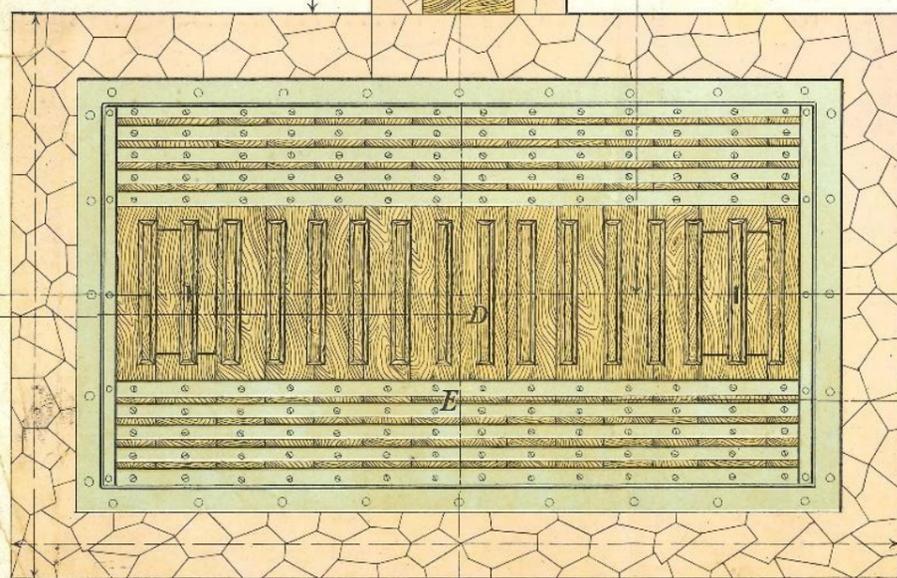
DISPOSITION DU MÉCANISME ET DE SES CHIFFRES REPÈRES



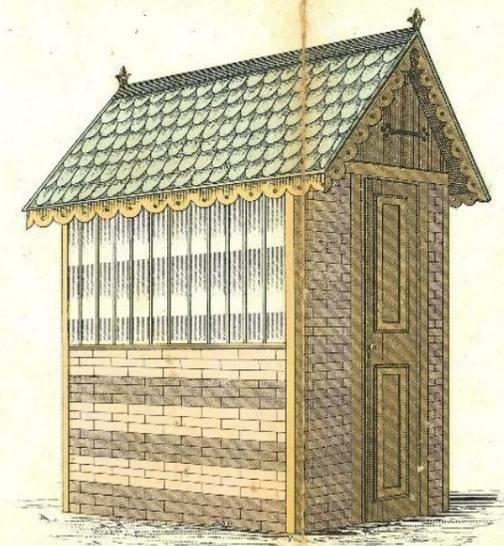
ABRI CAPOT EN FER



ABRI COMPLET EN FER



B



KIOSQUE-CHALET EN MAÇONNERIES DE BRIQUES

TEINTES CONVENTIONNELLES

- 1 Béton
- 2 Fer ou acier
- 3 Bois
- 4 Pierres de taille
- 5 Maçonnerie de moellons
- 6 Maçonnerie de briques

destiné à DEVIS DEFINITIF P.M.N.
la Commune de CRAS (Isère)

CARACTERISTIQUES

1 PONT A BASCULE à peser les voitures, à monter sur maçonnerie, tablier en chêne goudronné, solidement ferré et boulonné, nouvel appareil à colonne centrale, double romaine avec impression du poids, charpente et mécanisme en acier, fabrication robuste, garantie CINQ ans contre tous défauts de construction.

Portée 15.000 K. - Tablier de 5 m.50 x 2m.50

La fourniture comprendra, également :

- Les fouilles, fondations, maçonneries, avec couronnement par une bordure en acier.
- Un Kiosque-Chalet du modèle du Constructeur
- Le transport jusqu'en gare de POLIENAS.
- L'envoi d'un ouvrier-Monteur pour la pose à nos conditions générales de montage incluses.

Ainsi que :

- La taxe de vérification à la marque première
- L'impôt sur le chiffre d'affaires.
- Les frais d'enregistrement du marché.

Pour le prix de Fr. : 9.400.-

(NEUF MILLE QUATRE CENTS FRANCS)
Que la commune paiera, savoir : 5.000 Fr. - dans les trois mois de l'installation et le solde de 1 à 5 Annuités, avec intérêt normal sur la base du crédit Foncier.

CE DEVIS RESERVE A LA CHARGE DU CLIENT :

- 1. Les fondations, les fondations et les maçonneries des piliers et des colonnes supportant le tablier.
- Le camionnage de la gare d'arrivée à pied d'oeuvre; La couverture du caniveau.
- Les aides nécessaires au monteur au moment de la pose;
- La vacation de M. le Vérificateur des Poids et Mesures, pour l'apposition de la marque annuelle, conformément aux prescriptions légales.

Voiron, le 13 Mars 1924
Présenté par Monsieur H. LONJARET,
Constructeur à VOIRON (Isère)

Approuvé
Vu et approuvé
Gratifié le 5 Juin 1924
Pour le Préfet de l'Isère
Le Conseiller de Préfecture

Plan original de la bascule de Cras de 1924, validé par le conseil municipal et la préfecture de l'Isère

Le 20 septembre 1924, la SAC expédie en gare de Poliénas, comme le stipule le bordereau d'expédition :

- 1 caisse de pièces mécaniques,
- 18 pièces de fer et fonte pour construction et 23 pièces de bois de charpente,

Le tout étant les éléments de montage nécessaires au pont à bascule à camions-automobiles, avec une portée de 15 tonnes. Comprenant un tablier de chêne goudronné de 5m5 x 2m.50 – un appareil double romaine colonne centrale avec impression du poids – y compris cadre acier et un kiosque-chalet de 2m. x 1m.50.

Début octobre, le matériel arrive à pied d'œuvre et les opérations de montage peuvent commencer. La mairie se procure alors le lot réglementaire de 1000 Kg de poids prescrit par le service des Poids et Mesures pour les opérations de la Vérification à la lettre annuelle, et également indispensable au monteur pour ses opérations de réglage après montage.



Les briques du kiosque chalet ou cabine de pesage marquées par leur fabricant ont été réalisées à Vourey, par la société Bertholy et Frères



La balance double romaine de Cras

Un mois plus tard la bascule est en place

Le 28 octobre 1924, un courrier adressé à M. Le Maire et en provenance de la SAC Ponts à Bascule de Voiron atteste que "notre monteur ayant effectué le montage a ainsi terminé l'installation du Pont à Bascule, objet de notre marché du 13 mars dernier". Pour autant, celui-ci n'est pas encore utilisable !

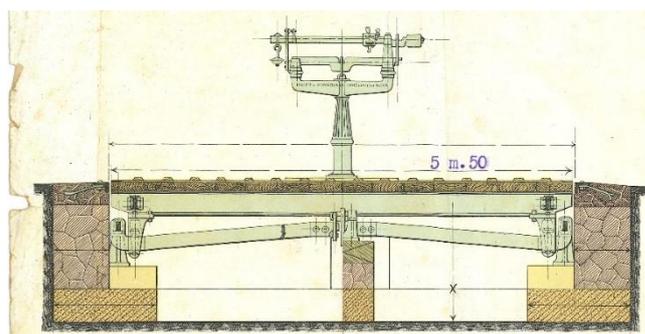
Convocation du vérificateur des poids et mesures Le 21 novembre 1924, un courrier de la SAC Ponts à bascule de Voiron invite la commune à faire vérifier l'équipement auprès des instances compétentes : "Le montage de votre pont à bascule étant effectué, nous vous serions obligés de bien vouloir convoquer le vérificateur des Poids & Mesures pour la vérification et l'apposition du poinçon à la lettre annuelle. Nous vous rappelons que vous ne pouvez effectuer aucune pesée sans que cette formalité soit accomplie".

Composition d'une bascule

La bascule fonctionne sur le principe de la balance romaine. Elle est d'une grande précision si elle est bien réglée.

Elle se compose :

- d'un plateau de la dimension d'une remorque agricole,
- d'un mécanisme de pesage souterrain, disposé dans une fosse sous le plateau,
- d'une cabine de pesage, petit bâtiment qui abrite le "bras" de l'appareil avec son contreponds coulissant permettant de lire la pesée.



Au cœur de la vie du village

Depuis 1924, la bascule de Cras a tenu une place importante dans les échanges commerciaux locaux. On venait notamment de Morette, Vatilieu ou Chantesse pour peser à Cras.

On pesait principalement du bois (châtaignier, acacia, frêne, noyer) destiné à être transformé ou à se chauffer (par exemple pour garnir le poêle de l'école de Cras).

Bernard Gaillard, propriétaire du café de la Bascule et exploitant agricole se rappelle : *"J'ai vu les voyages de bois qui faisaient la queue au mois de mai quand les gens coupaient les châtaigniers. A l'époque, on ne coupait pas les arbres très gros de manière à pouvoir les charger à la main. On conservait la longueur totale de l'arbre. Les arbres n'allaient pas tellement loin, chez Lacroix, un fabricant d'échalas², de clôture, de piquets à Vinay, ou à Chantesse où il y avait 2 ou 3 négociants et à la scierie Chatenay³ à Cras qui avant de travailler le noyer, travaillait le châtaignier. J'ai aussi vu peser du foin, quelques céréales (les gens les gardaient pour eux, nous ne sommes pas un pays de céréales), une vache de temps en temps"*.

A l'intérieur de la cabine de pesage, il y avait un casier. Il servait aux propriétaires pour leur comptabilité des coupes de bois (ceux qui étaient propriétaires mais qui ne coupaient pas le bois et qui ne le transportaient pas). Les bûcherons assuraient bien sûr la coupe et également le transport du bois. Le propriétaire du bois venait acheter les tickets de pesage. Une fois le bois pesé, on pouvait définir la rémunération du bûcheron, du transporteur et du propriétaire.

La bascule a également servi au fil des années à peser les différentes remorques des Mayettes, Franquettes et Parisiennes, les noix cultivées dans les environs.

Les premières traces contractuelles retrouvées liant la mairie et un locataire de la bascule remontent à 1946.

M. Paul Gamet est alors le gérant de la bascule et la mairie lui renouvelle la location pour une année supplémentaire car il présente la meilleure offre.



Impression du poids sur les tickets



Les 1000 premiers tickets sont commandés en décembre 1924, auprès de la SAC Ponts à Bascule de Voiron, et comportent l'impression spéciale suivante : *"Poids public municipal de Cras (Isère) "*. Les tickets étaient imprimés à *"l'Imprimerie Danzi ou imprimerie commerciale de Voiron qui livrait les tickets à la SAC Ponts à bascule"*.

De nos jours, le poids public ou bascule communale fonctionne toujours avec ce système de tickets.

² Piquets de bois servant à soutenir une plante, un arbuste

³ Cf Crazette n°47 – décembre 2019 - Patrimoine n°8 – Les bâtiments communaux – La scierie Chatenay 1941 - 1973

Il incombe au gérant le paiement des frais de contrôle de la bascule, les impôts et la fourniture des tickets de pesage, ainsi que les frais de timbres et d'enregistrement. "M. Gamet Paul devra payer la location par semestre et d'avance – 1700 francs. Vu la solvabilité du preneur il est dispensé du cautionnement." En contrepartie, il assure les opérations de pesage et encaisse le règlement des usagers.

Paul Gamet gère la bascule jusqu'en 1977, puis âgé et hospitalisé à Vinay début 1978, il fait connaître au conseil municipal qu'il n'assurera plus la charge du poids public.

La mairie valide l'offre d'un nouveau locataire : "Le conseil municipal décide de louer la bascule à Mme Falque Lucie domiciliée à Cras pour la somme de 200 francs⁴, soit 400 francs pour les années 1977-78 et prend à sa charge les frais de perception des droits de pesage et autres frais divers".

Puis Mme Gaillard, propriétaire du Café de la Bascule, prend la succession. Bernard Gaillard, son fils, précise qu'elle "ne pouvait pas laisser le café, alors les gens venaient chercher la clé de la bascule au café et pesaient seuls".

En 2006, une régie de recettes est créée auprès de la commune pour l'encaissement des produits de l'utilisation du poids public. Les utilisateurs achètent désormais les tickets de pesage en Mairie, au prix de 1,50 euros l'unité.

En 1946, les tarifs de pesage sont votés en conseil municipal

Les prix de pesée sont fixés à
Jusqu'à 2000 kg 15 Fr
de 2000 à 4000 kg 25 Fr
de 4000 à 6000 kg 35 Fr
Au-dessus de 6000 kg 50 Fr

En presque 100 ans, la bascule de Cras a subi de nombreuses réparations. Son tablier en chêne a été changé de nombreuses fois, on a réajusté le mécanisme des leviers de sa romaine ou encore remplacé la porte de sa cabine de pesage. Parmi les artisans qui sont intervenus pour ces petites et grandes réparations, on note : la SAC Ponts à Bascule de Voiron, le constructeur d'origine; M. Auguste Chatenay, négociant en bois de Cras, qui a fourni à plusieurs reprises les traverses de chênes nécessaires à la réfection du tablier; M. Robin André, menuisier de Tullins, qui a, entre autres, posé une nouvelle porte en sapin ferrée à la cabine de pesage; M. J. Carron, négociant en fers fontes métaux quincaillerie et ferronnerie de Tullins, qui a approvisionné en petite quincaillerie la commune pour les diverses interventions et M. Ferrand – balancier - spécialiste de Voiron qui est intervenu pour différents réglages et réparations.



En 96 années au service du commerce local, il y a eu des années plus marquantes que d'autres...

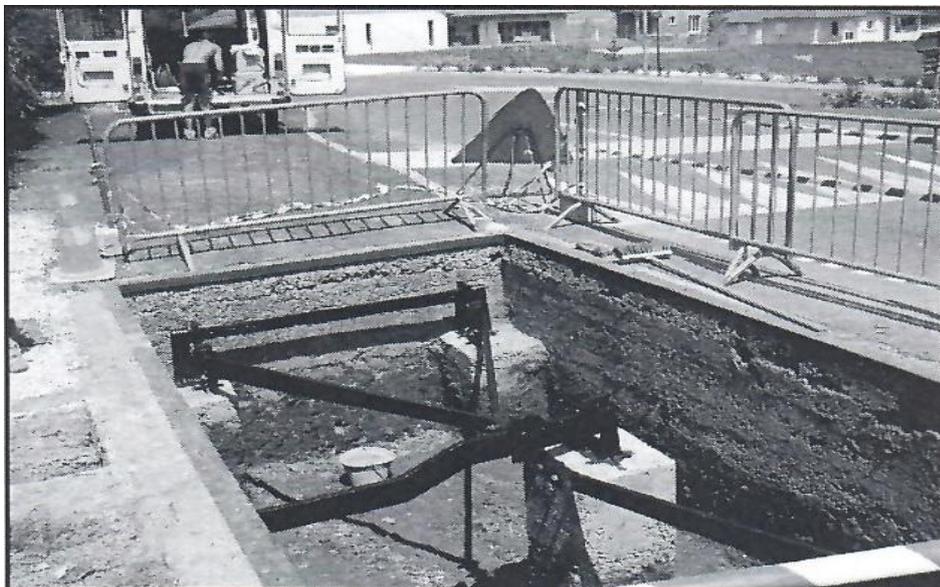
L'inondation du 23 juin 1957 lui vaudra une intervention de grande ampleur. Les dégâts causés par les trombes d'eau qui se sont déversées dans le village sont considérables. Eau, terre et sable sont entrés dans la fosse du pont et ont détérioré son mécanisme.

Le devis de la SAC Ponts à Bascule de Voiron en date de juillet 1958, s'élève à 200 000 francs et comprend une réparation complète avec démontage, nettoyage, ré-aciérage sur place des pièces portantes, une réparation en atelier de la romaine, un remontage et un réglage, ainsi que la fourniture d'un platelage complet en chêne.

⁴ Le nouveau franc entre en vigueur le 1er janvier 1960. Un nouveau franc vaut 100 anciens francs.

Pour faire face à cette dépense déjà engagée fin 1958, le conseil municipal fait appel au Préfet et sollicite une subvention départementale au titre de commune pauvre. Cette demande de subvention est rejetée une première fois en septembre 1958, car précise le Préfet de l'époque "aucun crédit ne m'a été délégué pour venir en aide aux collectivités qui ont subi des dégâts par suite d'inondations en 1957" et que "le crédit attribué aux communes pauvres est épuisé", et une seconde fois le 18 juillet 1959, du fait que "les travaux ont déjà été effectués et que la dépense a été réglée".

Moins de 50 ans plus tard, en 2005, la remise en l'état de la bascule communale fait l'objet d'un article dans la Crazette de décembre. L'intervention est qualifiée de très importante. "Elle a engendré la réfection totale du châssis non prévue initialement, la restauration de la guérite de pesée, le remplacement des tôles par des tuiles mécaniques, la restauration des murs en briques ainsi que le nettoyage du fond de fosse et le remplacement du platelage en plateaux de chêne. Ces travaux se sont élevés à 8 312.20 € TTC".



Travaux de réfection de la bascule.

Photo publiée dans la Crazette en décembre 2005

Le déclin des bascules publiques établies dans le monde rural est associé aux évolutions des mondes forestier et agricole. A Cras, la fermeture de la scierie Chatenay en 1973, puis l'arrivée du chauffage "tout électrique" dans cette même décennie, entraînent une forte diminution du pesage. Le transfert du pesage des noix chez les négociants et la coopérative donne le coup fatal à cette activité.



Les bascules des villages ou villes environnantes, comme Saint Quentin sur Isère, Saint Gervais le Port, l'Albenc, La Rivière ou bien encore Tullins, ont pour la plupart été démontées ou occupent une fonction purement décorative.

De nos jours, peu de bascules sont encore en fonctionnement dans la région.

Certains de nos agriculteurs se servent encore de la bascule communale pour peser la "noix de Grenoble", et ainsi appréhender la production de leurs noyeraies à la parcelle.

Au printemps, on peut également croiser des remorques de grumes⁵ prêtes à rejoindre une scierie voisine.

⁵ Tronc de l'arbre abattu, écimé et débarrassé du houppier ainsi que des branches.

La Société Anonyme de Construction Ponts à Bascule vérificateurs de Voiron

La SA de Construction Ponts à bascule a été créée en 1830 par MM Guillaumin et Eugène Martin (anciennement Maison Guillaumin). Elle a été déclarée en Société Anonyme de Construction le 17 août 1887.



M. Guillaumin était l'inventeur du "Système Guillaumin". En 1908, au départ en retraite de M. Guillaumin, son collaborateur M. H. Lonjarret prend le poste de directeur. La société est devenue propriété de la famille Lonjarret avant la deuxième guerre mondiale jusqu'à sa disparition en 1979. On parlait des "ouvriers de Lonjarret" car cette usine était importante et renommée. Elle occupait deux sites sur Voiron, un de 12000m² face au jardin de ville actuel et un atelier sur Grenoble.

La société Ponts à Bascule était connue dans toute la France, et très bien placée face à d'autres fabricants. Dans les années 30, elle avait des agents commerciaux en France (Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, Narbonne, Toulon, Clermont-Ferrand, Nice, Nîmes, Périgueux, Sète, Montbéliard, Brest, St-Brieuc, ...) et à l'étranger (Alger, Oran, Bougie et Casablanca). Elle était agréée par des administrations de l'Etat (fournisseur de l'Etat, Ministères de la Guerre, Marine, Travaux Publics et Colonies) et par de nombreux ingénieurs et architectes. Le service des Instruments de Mesure poinçonnait régulièrement les appareils.



En plus des instruments de pesage standard (du type ponts à bascule des communes ou privés), l'usine fabriquait des trémies peseuses, des peseuses avec circuits, des réservoirs peseurs. Elle livrait à de nombreuses caves coopératives (dans le Midi, en Alsace,...) des bennes avec déplacement automatique qui permettaient de vider le contenu de raisin dans les égrappoirs, pesaient la vendange, mesuraient le degré.

Pour les mesures de haute précision vint l'utilisation de l'étalement et du réfractomètre, notamment utilisé à la centrale nucléaire de Pierrelatte pour le contrôle de l'hexasulfure d'uranium. Les nouvelles techniques, notamment l'électronique ont bouleversé la vie de l'entreprise.

A la suite de difficultés de trésorerie, l'atelier de Grenoble est fermé. En 1978, changement de direction, M. Desforges est le nouveau directeur. Le 6 avril 1979, le bilan est déposé. La fermeture est annoncée le 27 avril 1979 aux 125 employés. Cette société faisait vivre dans la région environ 400 personnes, et le carnet de commandes était plein.



Réalisation : Atout Cras Section Patrimoine : Jean-Marie Delacour et Françoise Déplantes

Responsable de publication : Nicole Di Maria – Mairie de Cras

Comité de rédaction : Jean-Marie Delacour, Françoise Déplantes

Comité de lecture : Marité Chanal, Catherine Delacour, Inès Giry

Contribution : Bernard Gaillard – Mireille Martel (groupe patrimoine de Coublevie) – Franck Michel

Sources : Archives communales Cras - Archives départementales de l'Isère - amisdelamesure.metrodiff.org – pesage.biz – le livre la découverte de Voiron – societe.com

Photos Wikipédia : Balance Roberval - Panneau Octroi,

Photos : Mairie Cras, Françoise Déplantes